



Syndicat des  
professeures  
et professeurs  
enseignants  
de l'UQAM

– COMMUNIQUÉ –  
Pour diffusion immédiate

Montréal, le lundi 14 novembre 2022

## **Les chargé.e.s de cours de l'UQAM dénoncent le processus de consultation discriminatoire au rectorat**

Les membres du Syndicat des professeures et des professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM–CSN), dénoncent le processus archaïque et discriminatoire de consultation au rectorat de l'UQAM dont sont victimes les 2 089 chargé.e.s de cours et que la direction de l'UQAM traite comme des sous-enseignants en comparaison des 1 147 professeurs de l'université.

En effet, seulement 51 chargé.e.s de cours ont droit de vote dans ce processus alors que les 1 174 professeurs et maîtres de langues peuvent voter. Pourtant, c'est la précieuse expertise des chargé.e.s de cours acquise sur le terrain qui consolide la réputation de l'UQAM et qui contribue grandement à la qualité de l'enseignement offert dans cette université publique qui prône une soi-disant collégialité dans ses murs. C'est à nouveau l'illustration concrète de la discrimination dont l'UQAM fait preuve à l'endroit de ses employés chargé.e.s de cours, affirme Olivier Aubry, le président du SPPEUQAM.

La procédure de consultation pour la désignation d'une personne au rectorat est définie par un règlement interne de l'université, le règlement 3, article 17. Ce n'est pas une élection, mais une consultation qui comporte deux catégories de votants à consulter : des personnes et les groupes institutionnels. Les personnes consultées sont l'ensemble des professeur.e.s et les maîtres de langue, les cadres, les membres du Conseil d'administration, les membres de la Commission des études, et une personne chargée de cours pour chacun des départements et chacune des facultés. Les groupes consultés sont les quatre syndicats, l'association des cadres, l'association des employés non syndiqués, les sept associations étudiantes, les associations de diplômés et la Fondation de l'UQAM, pour un vote chacun.

Ainsi, précise Olivier Aubry, seulement 2,4% des chargé.e.s de cours participent à la consultation, alors que 100% des professeur.e.s et maîtres de langues le sont, de même que 100% des cadres. Il mentionne aussi qu'aucun des employés de soutien ne peut participer à cette consultation tout en précisant que son syndicat se montre solidaire de ce groupe d'employé.e.s, ainsi que des autres personnes non consultées tel que les étudiant.e.s employé.e.s.

Les 51 personnes chargées de cours consultées représentent donc 3,9% des personnes consultées pour la course au rectorat, alors que les membres du SPPEUQAM représentent 39,4% de l'ensemble des employés de l'institution (professeur.e.s, maîtres de langues, cadres, employé.e.s de soutien et chargé.e.s de cours).

Le SPPEUQAM et ses membres en appelle à une révision du processus de nomination au rectorat de l'UQAM. Lors de la dernière course en 2017, la rectrice sortante, Magda Fusaro, alors candidate, avait exprimé son souhait de corriger cette situation. Cinq ans plus tard, rien n'a changé. La direction de l'université, son conseil d'administration et la personne qui sera désignée au rectorat devra se pencher sur l'urgence de modifier ce processus de nomination non représentatif et non inclusif afin qu'il reflète une véritable collégialité, propre aux valeurs de l'Université du Québec à Montréal.

-30-

Source : Jean Régnier, vice-président à l'information, tél. 514 987-3000 poste 2793, [regnier.jean@uqam.ca](mailto:regnier.jean@uqam.ca)

Pour entrevue : Olivier Aubry, président, tél. 514 987-3000 poste 6644, [aubry.olivier@uqam.ca](mailto:aubry.olivier@uqam.ca)